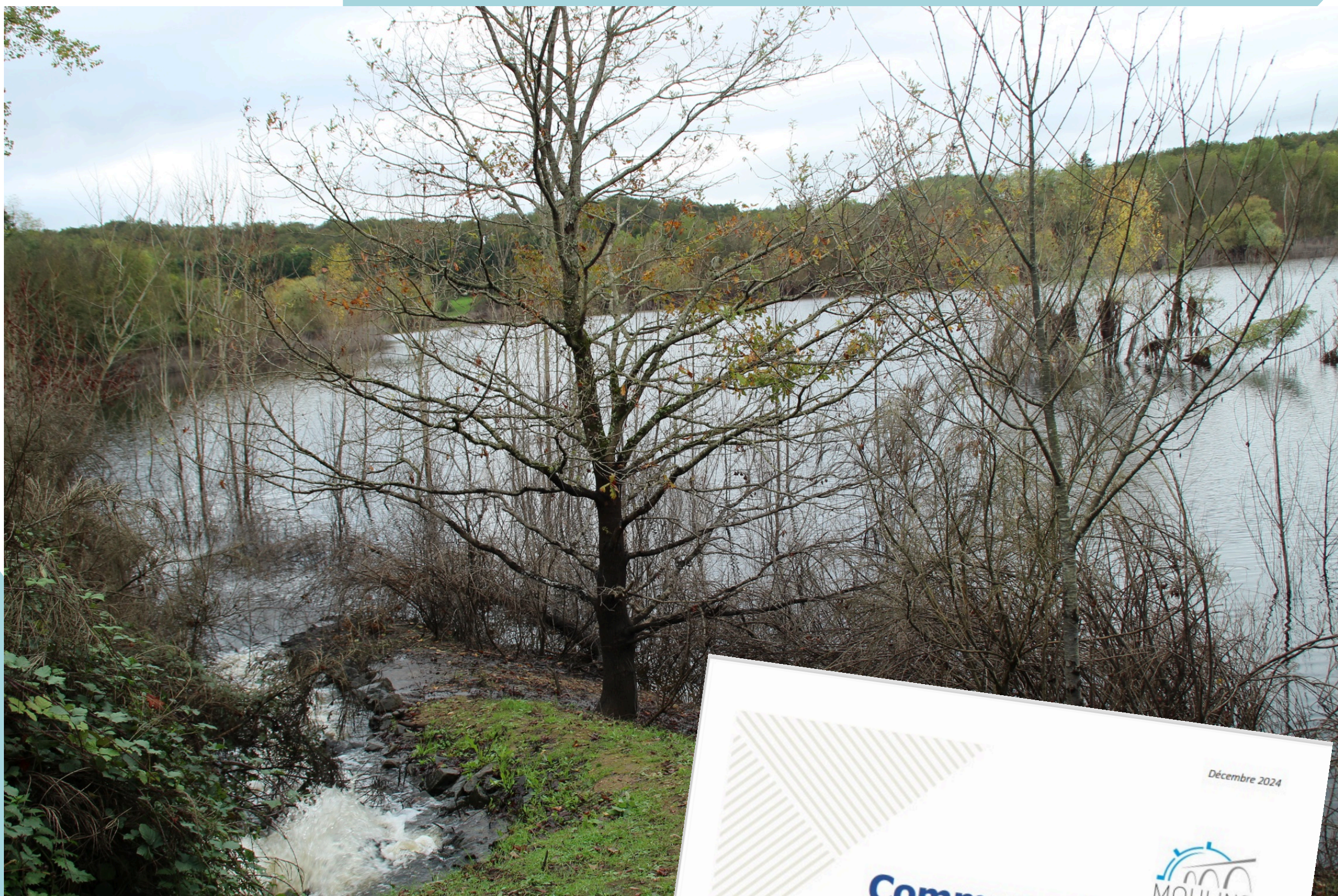




A l'intérieur de votre bulletin le formulaire
DICRIM à conserver chez vous



EDITO DU MAIRE

Au vu des actualités, vous entendez de plus en plus parler du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) interne à chaque commune. Ce P.C.S a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à une situation de crise. Celui-ci répond également à l'obligation réglementaire qui lui est faite. Comme nous vous en avons informés en son temps, celui de Moulins-sur-Tardoire a été réalisé en mars 2022 et est régulièrement mis à jour. En parallèle, un second document à destination de la population a été réalisé par nos soins : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il présente les risques pouvant menacer notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune. Vous trouverez le document au milieu de ce bulletin, partie à détacher, ou non, mais à conserver. Il se trouve également sur notre site internet.

Un second point essentiel : le Projet de la Loi Finances de l'Etat pour 2025, que les communes suivent avec inquiétude. Tout se met en œuvre pour éponger la dette colossale laissée par les gouvernements successifs ; des milliards d'euros à récupérer sur les collectivités, toujours en négociation. Pour la plupart, chaque année, celles-ci peinent déjà à présenter et voter un budget à l'équilibre, principe obligatoire, non applicable à celui de l'Etat ! Plus de 1500 communes ont augmenté leurs impôts locaux en 2024 ; Moulins-sur-Tardoire a laissé un sursis, mais en juin, nous attirons déjà votre attention sur les sollicitations de plus en plus exigeantes. Nous devons rencontrer notre conseillère DGFIP sur ce sujet avant de voter les taux 2025 . N'oublions pas que l'Etat, c'est nous tous.

En revanche, suite à la loi du 30 décembre 2023 et aux décrets du 17 juillet 2024, le maire doit nommer une secrétaire générale de mairie par arrêté municipal. Depuis le 27 septembre 2024, Mme Karine MARROT a été nommée à ce poste. Par ailleurs, compte tenu de l'inscription de Karine sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché établie au titre de la promotion interne 2024 du Centre de Gestion et au vu du code général de la fonction publique (art. L313-1 et 332-14), le conseil municipal, dans sa séance du 03 octobre 2024, a voté favorablement à la création d'un emploi d'attaché territorial à compter du 1er novembre 2024 ; poste de fait acquis par Karine dont les compétences et l'investissement sont reconnus. Mme Agnès SITJA, adjoint administratif principal, effectuant 15 heures hebdomadaires au sein de notre structure, dépend de son employeur principal, la commune du Lindois, auquel il appartient de la nommer secrétaire générale de mairie.

A l'attention des personnes nouvellement arrivées sur notre territoire communal : si vous souhaitez participer aux scrutins électoraux, pensez à vous inscrire sur les listes électorales (renseignements en mairie).

Toute l'équipe ainsi que les agents municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année. Que 2025 préserve votre santé et celle de vos proches et vous apporte Joie et Paix. Nous aurons le plaisir de vous retrouver le dimanche 19 janvier 2025, à 11 heures, à la salle polyvalente du site de Vilhonneur, pour la cérémonie des vœux de la municipalité.

Bien à vous
Brigitte PRECIGOUT,
votre Maire



Il serait étrange qu'à cette époque, la liberté, comme la lumière, pénétrât partout, excepté dans ce qu'il y a de plus nativement libre au monde, les choses de la pensée.

Victor Hugo

ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE RANCOGNE 3

Le porteur de projet PHOTOSOL nous a transmis un diaporama à l'attention du public, relatif à la présentation du 3ème parc photovoltaïque à l'étude sur notre commune, localisé rue de l'Etang (Laudaudrie). Ce document est accessible sur notre site internet, ou, consultable au secrétariat de la mairie.

La surface clôturée envisagée est de 4,5 ha, et la puissance estimée entre 5 et 6,2 MWC, soit un équivalent en terme de consommation hors chauffage à environ 2650 personnes, avec 3000 tonnes de CO₂



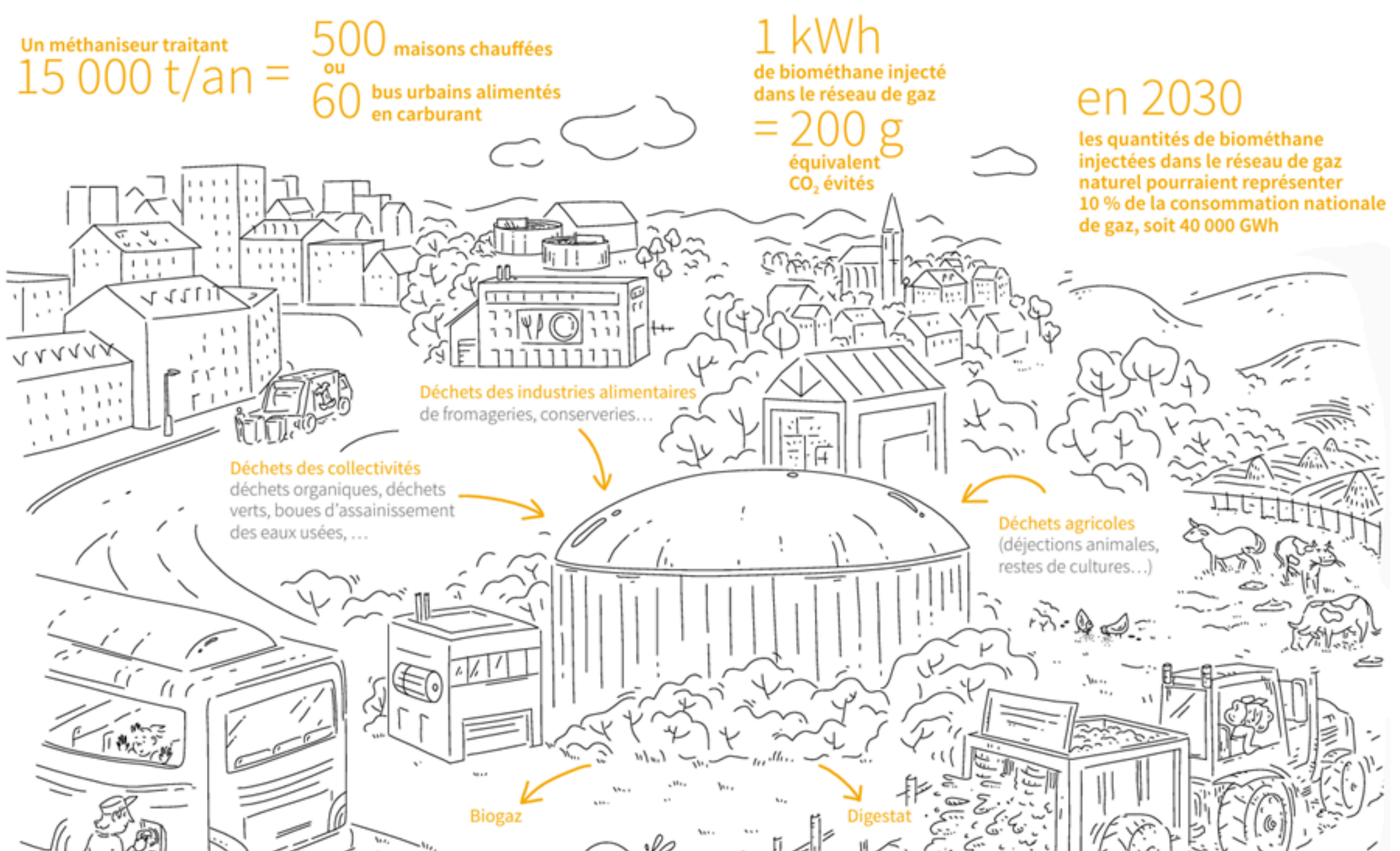
évités par an. Ce type de projet, acté dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), ex Bandiat-Tardoire, applicable depuis le 11 mars 2022 est particulièrement préconisé sur les zones dégradées telles que les carrières en fin d'exploitation, sous réserve de l'étude géologique et environnementale notamment.

Les autorisations d'occupation des sols pour les demandes de parcs photovoltaïques sont de la compétence du Maire, car il s'agit de permis de construire et/ou de permis d'aménager. Ces demandes sont instruites par le service urbanisme de l'Etat et le Maire délivre la décision, conforme aux avis des différents services consultés ; contrairement aux

autorisations d'occupation des sols pour les demandes concernant les carrières, (exploitation, agrandissement, cessation d'activité...), qui ne sont pas de la compétence du Maire ; les services préfectoraux sont chargés de l'instruction et le Préfet délivre la décision.

TRAVAUX DE METHANISATION

Le projet de GRDF, extension du réseau gaz pour transporter la production de l'usine de méthanisation sise à Montbron jusqu'à Mornac est en cours. La méthanisation permet de produire un biogaz issu de la fermentation des déchets, des effluents d'élevages, des résidus de culture .Ce gaz est utilisé pour produire de la chaleur et de l'électricité.



LE CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Octobre Rose : Une sensibilisation capitale.

Chaque année, durant le mois d'octobre, une vague rose déferle sur notre pays et nos communes. En effet, depuis 30 ans, Octobre Rose met en lumière la lutte contre le cancer de sein. En France, cette maladie est la première cause de mortalité par cancer chez la femme : 1 femme sur 8 risque de développer cette maladie au cours de sa vie. Un dépistage régulier conditionne une prise en charge précoce et permet une guérison à 5 ans dans 90% des cas. Le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité, à nouveau cette année, faire un don de 120 euros à la ligue contre le cancer. L'intégralité des fonds levés par la ligue sont reversés à la recherche et aux associations qui accompagnent les personnes atteintes du cancer.



Les Aides du CCAS



Une participation forfaitaire de 60€ pour le financement des frais d'inscription du permis de conduire et de l'apprentissage anticipé à la conduite des futurs conducteurs. Critères d'attribution : être âgé de 15 à 20 ans et être résident dans la commune. Pièces à fournir : un justificatif d'identité, de domicile et de paiement des frais d'inscription.

Une aide de 50 € par enfants pour les activités sportives, culturelles ou de loisirs. Critères d'attribution : Activité pratiquée par l'enfant jusqu'à ses 16 ans, domicilié sur notre commune et 1 seule activité par année scolaire. Subvention versée directement aux clubs, associations, fédérations ou tout autre prestataire culturel.



Une aide de 70€ par enfant pour les voyages scolaires, périscolaires, linguistiques et d'échange culturel. Critères d'attribution : voyage effectué par un enfant domicilié sur notre commune. Voyage d'une durée supérieure à 2 jours jusqu'aux 18 ans de l'enfant. Un seul voyage par année scolaire. Subvention versée directement à l'organisateur du voyage ou du séjour.

Un formulaire obligatoire est à remplir pour chaque demande de subvention. Celui-ci est disponible sur notre site internet ou en mairie.

Le repas des Aînés :

La date du dimanche 9 février 2025 a été retenue pour se retrouver autour d'un bon repas.

Le menu proposé sera concocté par M. Dumont traiteur à Saint Amant de Boixe.

L'animation sera assurée par DJ MATT.

Le CCAS et le conseil municipal seront ravis de partager ces moments d'échanges dans la convivialité.

L'Association Mémoires d'Ecuras organise une exposition de cartes postales anciennes pour les journées du patrimoine de septembre 2025, et en recherche sur les communes de Rancogne et Vilhonneur.

Personne à contacter si vous souhaitez les prêter: Mr Jean-Yan Garnaud : 06 08 73 62 70
ou mail jean-yan.garnaud@orange.fr

VOIRIE COMMUNALE

L'année 2024 se termine avec des conditions météorologiques continuant de mettre à mal l'état général de nos routes et chemins. Nous avons donc poursuivi, de façon raisonnable et ciblée, l'entretien courant de notre réseau routier et la mise en place d'aménagements structurels (bordures, caniveaux).

Nous poursuivons également, en collaboration avec le Département, le positionnement d'aménagements sécuritaires pour réduire les vitesses excessives ou améliorer des sorties de carrefours. Pour rappel, notre commune est traversée par 5 routes départementales, représentant chacune de nombreux dangers sectorisés et identifiés. Malgré la meilleure des volontés, les collectivités ne peuvent se substituer à une remise en question de l'ensemble des usagers.

Les chemins ruraux subissent également les effets d'une météo peu clémente et les passages à grande fréquence de tous types d'engins. **Lorsqu'un particulier contracte avec une entreprise pour l'exploitation de ses bois , il est impératif qu'une déclaration en mairie soit faite pour permettre d'établir les constats de voirie avec les entreprises mandatées avant et après travaux.**

Les chemins particulièrement impactés sur les secteurs « La Patesse » et « Les Brûlés » malgré la remise en état par l'entreprise sont renforcés avec des matériaux fournis gracieusement . L'entretien courant des chemins restera au cœur des discussions puisque aucune méthode de traitement ne garantit une efficacité pérenne.



fossé chemin des vignes



bordures route du belvédère

COÛT TRAVAUX DE VOIRIE 2024



remise en état chemin

Aire de retournement - <i>Impasse de la Tardoire</i>	2 940,00 €
Réfection de la voirie communale* - <i>Route du Panissaud - Chez Faurit - Impasse de la Tardoire - Chemin de la vieille Tour - Route de Fonceau - Route de la Grosille - Route de la Plaine - Route de la Vallée - Rue de l'Etang</i>	3 3472,80 €
Curage de fossé - <i>Rue des Vignes</i>	594,00 €
Total TTC Fonctionnement	37 006,80 €
Programme 2024 - entretien voies et chemins	7 238,40 €
Total TTC Elagage - Fauchage	7 238,40 €
Création de chemins ruraux - <i>Chemin du Verger et Chemin de la Vieille Tour</i>	6 900,00 €
Pose de buses - <i>Impasse de la Tardoire</i>	2 220,00 €
Pose de bordures - <i>Route du Belvédère</i>	4 243,98 €
Pose de caniveaux - <i>Chemin de la Tardoire</i>	4 671,71 €
Total TTC Investissement	18 035,69 €



Chemin du Verger

INCIVILITÉS AUX TUFFAS !

Voici ce qui a été découvert à côté du container à verres des Tuffas ! (celui-ci était loin d'être plein). Nous vous rappelons que seules les bouteilles doivent être déposées, les bouchons, sacs, cartons ou cageots **doivent être ramenés dans vos poubelles**.

Encore une fois la municipalité remercie les personnes irrespectueuses!
(temps agents municipaux et carburant...)



PARTICIPATION À LA STÉRILISATION DES CHATS

En date du 18 janvier 2024, le Conseil Municipal avait validé un dispositif d'aide à la stérilisation des chats, (20€ pour un mâle et 30€ pour une femelle), sur la période test allant du 01 avril au 15 décembre 2024 . Cette aide est prorogée jusqu'au 15 mars 2026, décision validée lors de la séance du Conseil du 03 octobre 2024. Les conditions d'attribution étaient mentionnées sur le flyer distribué en son temps à chaque foyer. Vous pourrez les retrouver sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat de mairie.



NOUVELLES CLASSES À SAINT-SORNIN



Depuis la rentrée de septembre, deux nouvelles classes ont été inaugurées par la Communauté de Communes et les maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal à l'école de Saint-Sornin. L'école de Vouthon ayant fermé ses portes, tous les élèves du RPI Moulins-sur-Tardoire, Orgedeuil, Vouthon et Saint-Sornin sont

désormais regroupés sur l'école de Saint-Sornin. Ces deux nouvelles classes accueillent les élèves du CE2 au CM2. La direction de l'école, qui accueille maintenant 6 classes, a été prise par Madame Bourdet.

calitom

PASS VALO

Pour éviter les incivilités et comportements inappropriés subis par les agents de valorisation, et limiter les apports provenant des habitants de départements voisins qui profitent de la gratuité de nos sites, le PASS VALO sera à présenter lors de votre arrivée sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom afin d'identifier chaque usager.

**DÈS MAINTENANT
DEMANDEZ GRATUITEMENT
VOTRE PASS**

**OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER
AUX PÔLES DE VALORISATION
(DÉCHÈTERIES) DE CALITOM**

soit en retournant **le formulaire envoyé** dans votre boîte aux lettres et aussi disponible sur www.calitom.com

soit en enregistrant la **demande électronique** sur www.calitom.ecocito.com

Après réception et enregistrement de votre demande, votre PASS vous sera adressé par La Poste sous 1 mois.

MODALITÉ DU PASS

- Gratuit
- Particulier
- Un par foyer
- Nombre de passages et quantités en terme d'apports de déchets **identiques**

Des questions ? Vous pouvez appeler le 05 45 97 90 77, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Cocktail musical

Pour vos **événements privés**, mariages, anniversaires, associatifs ou d'entreprise.

Chanteuse pluri-instrumentiste, l'artiste vous propose une prestation musicale adaptée à l'ambiance souhaitée.

Tel : 06 12 53 71 03 mail marielle.papin@free.fr
facebook: @Marielle Gazelle

UNE ANNEE ENCORE BIEN REMPLIE POUR LE FLPA !

En plus de la bibliothèque et de la Gymnastique volontaire, le Foyer Loisirs Plein Air a pu encore cette année vous proposer toutes les manifestations habituelles et plus encore avec deux nouvelles prestations. Le marché de producteurs du 1er mai a rencontré un franc succès ainsi que la pièce de théâtre proposée le 23 novembre.



CALENDRIER PREVISIONNEL 2025

Sous réserve de validation par l'Assemblée Générale en janvier.

Pour toutes réservations : 06 33 53 06 96

-16 février : Concours de belote.

-5 avril : Repas Choucroute.

-1er mai : Brin d'aillet, fouets au four à pain communal, marché de producteurs.

-28 juin : Repas Saint-Jean.

-29 juin : Exposition des véhicules d'antan

-Rallye touristique : A définir.

-3 août : Bric-à-brac.

-Repas paëlla : A définir.

-18 octobre : Repas d'automne.

Le FLPA vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024

En ce jour de commémoration du 106ème anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, les anciens combattants et prisonniers de guerre des associations de MOULINS-SUR-TARDOIRE (ACPG CATM TOE OPEX et UNC) se sont retrouvés aux monuments aux morts des communes de VILHONNEUR et RANCOGNE.

A cette occasion, il a été remis l'insigne de porte-drapeaux à M. Bruno MATHON, pour ses trois années de bons et loyaux services au sein de notre association, récompensant sa grande disponibilité pour représenter notre amicale et le monde des anciens combattants en général dans toutes les manifestations patriotiques, mais aussi lors des obsèques de nos anciens qui ont risqué leur vie pour notre patrie. 90 convives des associations de MOULINS-SUR-TARDOIRE, PRANZAC et CHAZELLES se sont retrouvés pour partager un repas à la salle des fêtes de VILHONNEUR.



Infos Pratiques

RAPPEL ARRETE PREFECTORAL DU 01/04/2022 . Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers (il est régulièrement la cause de propagation d'incendies)
- Brûlage des déchets verts municipaux ou d'entreprises
- Feux d'artifices sans autorisation préfectorale
- Lâcher de lanternes célestes
- Brûlage des pailles soumises à la PAC

RAPPEL : NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement ne sont autorisés qu'aux plages suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

En date du 29 avril 2022 Madame le Maire a pris un arrêté prescrivant la lutte contre les aboiements des chiens, consultable en mairie.

Mairie de Moulins-sur-Tardoire Horaires d'ouverture au public

Lundi de 9h00 à 16h30
Mardi de 9h00 à 18h00
Mercredi fermé
Jeudi de 9h00 à 18h00
Vendredi de 9h00 à 18h00



Aux heures d'ouverture
05 45 23 11 68



En dehors des heures d'ouverture
et cas d'urgence uniquement
07 84 68 39 12



Nos déchetteries :

Montbron
Le Plantier

Tel : 05 45 70 28 30

Lundi 9h-12h / 14h-18h
Mardi 9h-12h / 14h-18h
Mercredi 14h-18h
Jeudi Fermé
Vendredi 9h-12h / 14h-18h
Samedi 9h-12h / 14h-18h
Dimanche Fermé

La Rochefoucauld
ZI Olérat

Tel : 05 45 62 39 80

Lundi 9h-12h / 14h-18h
Mardi 9h-12h / 14h-18h
Mercredi 9h-12h / 14h-18h
Jeudi 9h-12h / 14h-18h
Vendredi 9h-12h / 14h-18h
Samedi 9h-12h / 14h-18h
Dimanche Fermé

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Relais paroissial : pour tout événement heureux ou douloureux survenant dans vos familles ou dans celles de vos proches, n'hésitez pas à contacter :

Prieuré Marie Médiatrice

7 faubourg Saint Maurice

16220 MONTBRON

tel : 05 45 70 71 82

Mail : paroisse.santaugustin@dio16.fr

Prieuré Marie Médiatrice

17 place Saint Cybard

16110 LA ROCHEFOUCAULD EN AMGOUMOIS

Tel : 05 45 63 01 24

site internet : <https://paroisse-staugustin16.fr>

Le calendrier 2025 pour la collecte des ordures ménagères n'étant pas encore disponible au jour de l'impression de notre bulletin, nous l'afficherons sur notre site internet et un exemplaire papier sera disponible en mairie pour les personnes n'ayant pas internet, dès sa mise à jour sur le site de CALITOM (<https://www.calitom.com/fr/ordures-menageres>).

Service communication : Mairie de Moulins-sur-Tardoire

Ce numéro a été élaboré par : B.Précigout, N.Leprêtre, E.Tardieu, J-C.Raymond, L.Bonneau, M.Mazeau, N.Olivier, K.Marrot, R.Nebout, P.Soierat

Crédits Photos : Mairie de Moulins-sur-Tardoire

Impression : Agate Communication - Angoulême

Tirage : 410 exemplaires